



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09/25 RELATIF AU BUDGET 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1 Préambule

La Municipalité vous présente pour être soumis à votre approbation un budget 2026 excédentaire de CHF 39'521, qui présente un effort important sur l'entretien des biens communaux.

Les dépenses supplémentaires visent en priorité à assurer l'entretien régulier du patrimoine communal et à renforcer nos capacités internes :

1. Entretien des chalets d'alpages, afin de préserver et valoriser ce patrimoine ;
2. Entretien des bâtiments communaux, pour garantir leur bon usage et leur pérennité ;
3. Renforcement des salaires, notamment en lien avec l'internalisation de la bourse communale ;
4. Entretien des dessertes forestières, essentiel pour la sécurité et la gestion durable des forêts ;
5. Entretien courant des routes, afin de limiter la dégradation de nos infrastructures routières ;
6. Investissements dans l'amélioration du parc informatique et la cybersécurité, afin d'assurer la continuité et la fiabilité des services administratifs.

Les principaux postes qui connaissent une variation notable, en comparaison aux comptes 2024 :

- Maintenance et entretien : + CHF 130'000
- Entretien des routes : + CHF 50'000
- Salaires : + CHF 200'000 (considérer CHF 115'000 d'honoraires en moins pour la Bourse)
- Informatique et cybersécurité : + CHF 30'000
- Structure d'accueil : + CHF 70'000 (augmentation du nombre d'enfants pris en charge)
- Contribution à l'APEC : + CHF 110'000 (pour la nouvelle station d'épuration)
- Résultat du bail à ferme (AGFORIS) : - CHF 60'000

Ce budget traduit la volonté de la Municipalité de maintenir un niveau de service de qualité, tout en poursuivant une gestion prudente et responsable des finances communales.

Les différents postes sont détaillés ci-après, selon l'ordre des rubriques comptables.

## 2 Structure du budget 2026

Pour mémoire, depuis 2025, le budget de la commune suit la nouvelle norme comptable MCH2, entraînant plusieurs modifications dans la structure des comptes, notamment :

- Les intérêts bancaires, auparavant répartis dans chaque rubrique, sont désormais regroupés, à l'exception des comptes fermés ;
- L'ordre des rubriques diffère de celui des exercices précédents ;
- Dans les comptes fermés de l'eau et des déchets, des rubriques particulières non couvertes par les taxes sont présentées séparément ;
- Une décomposition plus détaillée de plusieurs postes liés à la péréquation ;
- La séparation entre patrimoine administratif et financier.

Le patrimoine administratif (PA) comprend tous les actifs qui servent directement à exécuter une tâche publique, c'est-à-dire les tâches que la Commune doit accomplir en vertu de dispositions légales. Les éléments du patrimoine administratif constituent le capital productif permettant à la collectivité publique d'accomplir les tâches publiques dont la réalisation lui incombe. Ils sont donc par définition inaliénables, car leur aliénation remettrait en cause l'accomplissement desdites tâches publiques.

Le patrimoine financier (PF) comprend tous les actifs qui ne servent pas directement à exécuter une tâche publique. Ils sont détenus par les collectivités publiques pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Les éléments du patrimoine financier peuvent être cédés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, puisqu'ils ne sont pas indispensables en soi à l'activité de la collectivité publique. Leur acquisition ne représente ainsi pas une charge mais un placement.

Patrimoine administratif	Patrimoine financier
<ul style="list-style-type: none"><li>- Bâtiments scolaires</li><li>- Bâtiments administratifs</li><li>- Routes</li><li>- Participations dans des entreprises sous-traitantes qui exécutent des tâches publiques</li><li>- Forêts, pâturages, cours d'eaux, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Immeubles locatifs (sans lien avec une quelconque tâche publique)</li><li>- Réserves de terrain</li><li>- Papiers-valeurs (à des fins de placement)</li><li>- Immeubles destinés à la vente</li><li>- Instruments financiers dérivés (à des fins de couverture de risques)</li></ul>

Source Manuel MCH2 – Juillet 2022

Avec l'adhésion au RAT, le budget de la structure d'accueil ne comprend que la part des subventions communales, les autres postes budgétaires étant désormais intégrés au RAT.

### **3 Points particuliers**

Les variations du budget 2026 sont calculées sur la base des comptes 2024.

#### **Salaires**

Pour les salaires, nous donnons ici une vision globale de l'évolution des salaires des employés communaux, tous dicastères confondus, en excluant les salaires relatifs à la petite enfance qui entrent désormais dans les comptes du RAT.

Les salaires nets, (nature 3010) se montent à CHF 883'000 au budget 2026, pour CHF 715'000 aux comptes 2024.

La variation s'explique par :

- L'internalisation de la Bourse (le compte 2100, honoraires, passe de CHF 150'000 à CHF 36'000) ;
- Le renforcement de l'équipe de l'administration ;
- Les augmentations statutaires (annuités, indexation du coût de la vie) pour 2025 et 2026.

Le budget présente la ventilation des salaires dans les différents dicastères, selon la norme MCH2.

#### **Bâtiments**

Depuis 2022, la Municipalité a maintenu une politique d'entretien préventif et courant des bâtiments communaux. Cette approche, qui vise à préserver le patrimoine communal et optimiser les coûts à long terme, est reconduite dans le cadre du budget 2026.

Les interventions planifiées sont expliquées dans les rubriques des bâtiments concernés.

#### **0110 - Légititatif**

Le montant prévu pour les frais de votations et élections est adapté en prévision des élections communales en 2026.

Les frais de réception incluent la sortie de fin de législature du Conseil communal.

La rubrique 01100.3150.00 correspond à la maintenance du scanner utilisé pour les dépouilements, entretien effectué tous les 2 ans.

#### **0120 - Exécutif**

Pas de changement, hormis CHF 2'500 budgétés pour la prime de fin de mandat selon préavis 11/21, M. Marc Mazzariol ayant annoncé ne pas se représenter pour la prochaine législature.

#### **0210 - Administration des finances et des contributions**

La rubrique 02100.3132.00 correspondait jusqu'ici à la prestation fournie par la fiduciaire GRF pour la gestion de la Bourse communale.

Nous avons maintenant un Boursier employé par la commune (salaires), et un soutien externe (honoraires), notamment pour la gestion relative à l'UAPE et au bouclage des comptes 2025, qui seront les premiers comptes bouclés au format MCH2.

## **0220 - Administration générale**

La reprise de l'activité de la Bourse communale se traduit par une augmentation des lignes matériel de bureau et des frais de port, pour l'envoi des factures.

En lien avec les travaux prévus pour le réaménagement du bureau communal et une meilleure installation des archives, un montant est porté au compte « 02200.3110.00 - Meubles et appareils de bureau » pour l'achat de mobilier de bureau.

L'augmentation du poste « 02200.3132.01 - Mise à jour des archives » correspond à un besoin important de référencement et de rangement des archives historiques.

Le poste « Achat logiciels informatiques » est en augmentation, en lien avec plusieurs besoins :

- Le guichet virtuel actuellement en place sur le site internet de la commune (annonces en lignes relatives au contrôle de l'habitant) n'est bientôt plus maintenu. Ce service étant utilisé et apprécié, il doit être remplacé ;
- Pour faire face aux risques croissants en termes de cybersécurité, des travaux sont à faire, avec des coûts de logiciels et de prestations informatiques.

La ligne « 02200.3158.00 - Contrat maintenances programmes informatiques » est adaptée pour permettre les adaptations nécessaires à la suite de la reprise en interne de la Bourse communale et aux projets évoqués ci-dessus.

## **02900 - Bâtiment administratif**

Afin de répondre au mieux aux besoins des administrés, il est important de garantir la confidentialité lors des visites à l'administration communale et au contrôle des habitants. Il s'agit donc de modifier le rez-de-chaussée afin de pouvoir garantir ceci.

## **02902 - Salle polyvalente**

Afin de répondre à la demande des enseignantes et des utilisateurs de la salle, il est mis au budget l'installation de stores afin de diminuer la chaleur et couper l'éblouissement dû au soleil. Des petits travaux d'entretien sont également prévus.

## **02903 Grande salle – salle communale**

Pour faire suite à la demande de plusieurs parents, demande soutenue par la Municipalité, la partie foyer (cantine) a besoin d'un rafraîchissement au niveau de la peinture.

## **21700 - Collèges JDF1 et JDF 2**

Au vu de la pénibilité du travail, le nettoyage des vitres des 2 bâtiments a été sous-traité à l'entreprise CTA qui s'occupe déjà du nettoyage de la salle polyvalente et des locaux de l'UAPE entre autres. CTA s'occupera également du nettoyage courant des bâtiments scolaires durant les absences de Mme Baptista.

## **21990 / 21991 – Enseignement primaire et secondaire**

Le poste salaire correspond aux prestations de transports des élèves avec le bus. On trouve également un poste pour le carburant et l'entretien du véhicule.

Le poste patrouilleurs scolaires couvre à la fois les passages piétons et la surveillance de l'arrêt de bus. La rétrocession AISE correspond à la surveillance pour l'arrêt de bus.

Les charges de l'AISE sont entièrement portées sur le budget de l'enseignement primaire et secondaire. Les rétributions de l'AISE liées aux loyers financiers et à l'utilisation des locaux sont quant à elles réparties sur les bâtiments scolaires, la salle polyvalente et la piscine. Le tableau suivant résume l'évolution depuis 2024.

Le budget de l'AISE 2026 est en phase avec le budget 2025.

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges enseignement primaire	580'000	576'000	566'000
Charges enseignement secondaire	233'000	270'000	260'500
Rétribution écoles JDF1 et JDF2	-319'000	-329'000	-329'000
Rétribution salle polyvalente	-60'000	-60'000	-59'000
Rétribution piscine	-50'000 -30'000	-50'000 -30'000	-48'000
<b>Solde à charge de Bassins</b>	<b>354'000</b>	<b>377'000</b>	<b>390'500</b>

## **34100 - Piscine**

Le budget 2026 prévoit un solde déficitaire d'environ CHF 270'000 en ligne avec le budget 2025. Les CHF 270'000 de déficit se décomposent en CHF 100'000 sur le bâtiment et en CHF 170'000 sur l'exploitation. Nous rappelons que notre objectif est d'atteindre un déficit d'exploitation qui se situe entre CHF 120'000 et 170'000. Le budget 2026 est dorénavant à la limite supérieure de cet objectif.

On note une légère augmentation des revenus des entrées et un ajustement de la masse salariale. Le reste n'appelle pas de commentaire particulier.

Le Conseil Intercommunal de l'AISE ayant accepté le postulat Mazzariol pour soutenir la piscine, le budget prévoit une augmentation de 30'000 des revenus de l'AISE.

## 34200 - Parcs et promenades

Espace Gasser : toujours dans le but de poursuivre la réhabilitation de l'espace Gasser, il est prévu la réfection du couvert et la remise en état du portail d'entrée en plus de l'entretien courant effectué par une entreprise.

Places de sport et jeux : afin d'apporter un peu d'ombre à la grande place de jeux, un voile d'ombrage sera installé.

Le mur du terrain de pétanque a besoin d'un entretien conséquent, il présente plusieurs grosses fissures et trous, des travaux de maçonnerie doivent être entrepris.

Terrain de football : afin d'amener une offre complémentaire dans le domaine du sport, un projet de street workout va être étudié. Le street workout est une forme d'entraînement au poids du corps pratiquée principalement en extérieur, sur des barres, dans des parcs ou sur des structures urbaines. Il s'agit d'une étude préliminaire qui débouchera sur un préavis municipal soumis au Conseil communal.



(Photos Street Workout Concept)

## **35000 - Eglise et affaires religieuses**

La Municipalité a revu la répartition des salaires entre les dicastères et Il n'y a plus de poste salaire en 2026 pour les églises.

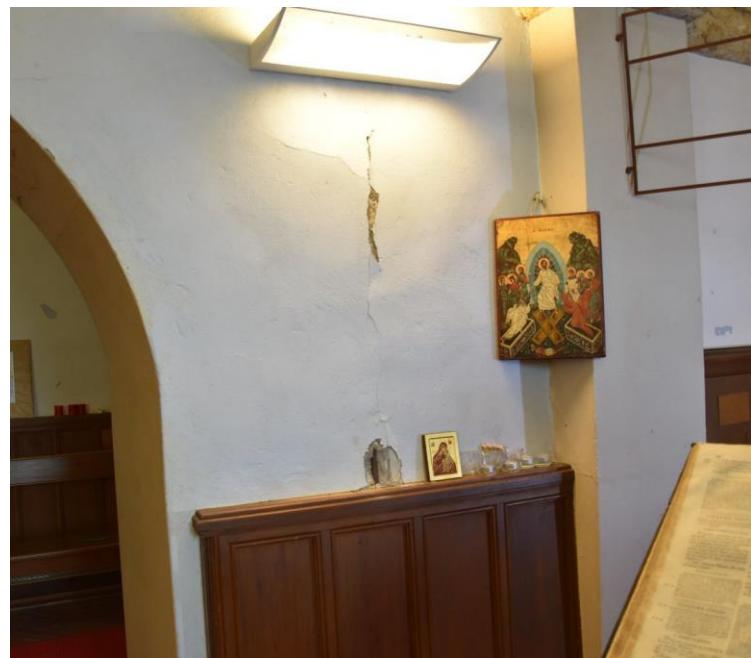
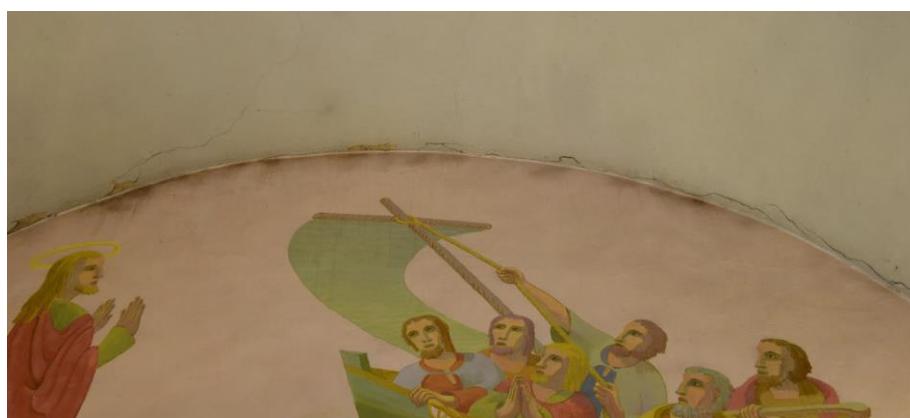
Le poste électricité a été revu à la hausse à CHF 15'000 au vu des chiffres 2025.

En 2025, la Municipalité a mandaté rd Atelier d'architecture Sàrl afin d'effectuer un état des lieux de l'église. Il apparaît qu'un certain nombre de travaux d'entretien plus ou moins importants devraient être engagés.

L'église est classée en note 2 au recensement architectural du canton de Vaud, il faut donc déposer un dossier complet auprès du canton et obtenir son autorisation avant de pouvoir effectuer certains de ces travaux qui feront l'objet d'un préavis municipal par la suite.

La Municipalité désire poursuivre l'étude de ce dossier avec l'aide d'entreprises spécialisées dans ce type de rénovation, ce qui explique les honoraires ; dans ce poste sont également compris les honoraires de l'organiste.

Il est également prévu de l'entretien courant de la toiture et de l'horloge.



(Photos rd Atelier d'architecture Sàrl)

## **4001 - Camping**

Une augmentation d'un montant de CHF 3'000 est prévu sur le budget 2026. Ceci est dû aux travaux d'élagage aux alentours du camping du Jubillet ainsi qu'une clôture de délimitation de la zone. La table mise à disposition pour les résidents du camping est détériorée, de ce fait, son remplacement est prévu dans le budget.



## **54500 - Structure d'accueil**

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, la commune a adhéré au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) en 2024. Cette adhésion permet désormais à un plus grand nombre de familles bachenardes de bénéficier de solutions de garde adaptées à leurs besoins, que ce soit en crèche, en accueil familial de jour ou en UAPE.

Cette évolution constitue une avancée importante pour l'attractivité et la qualité de vie dans notre village. Toutefois, elle s'accompagne d'une hausse des charges.

Ces dépenses supplémentaires sont compensées par une amélioration notable du service rendu à la population, avec un nombre accru de familles bénéficiant d'une solution d'accueil adaptée à leurs besoins.

Pour 2026, les charges se traduisent ainsi :

- Accueil familial de jour CHF 37'400
- Préscolaire CHF 109'376
- Parascolaire CHF 115'316
- Total CHF 262'092**

Ainsi que les frais administratifs d'un montant de CHF 18'550.

La participation des communes aux charges de l'administration du RAT s'élève à CHF 12.50 par habitants jusqu'au 30 juin 2026. Une augmentation demandée par le CoDir du RAT de CHF 2.50 à partir du 1er juillet 2026 a été refusée lors de la séance du Conseil intercommunal du 30 octobre 2025, les charges administratives sont ainsi maintenues à CHF 12.50.

## **54501 - Jardin d'enfants**

Petite augmentation de la fréquentation constatée depuis la rentrée d'août 2025.

## **5350 - Social - Aînés**

En collaboration avec les communes de Le Vaud, Burtigny et St-George l'organisation de rencontres créatives des aînés a vu le jour dans le courant de l'année 2025, cette activité répond aux besoins des seniors notamment pour rencontrer d'autres personnes, créer du lien, réaliser des activités différentes de celles de la maison, etc.

Ceci répond à la stratégie de la politique cantonale de la vieillesse "Vieillir 2030".

L'organisation d'une sortie pour les aînés de notre village est prévue pour 2026.

## **6150 - Routes communales**

### **61500.3141.00 Entretien routier**

Le budget 2026 est établi sur la même base que le budget 2025. Le montant de CHF 116'000 relatif à l'entretien des routes communales est prévu uniquement pour les travaux courants. Toute demande d'entretien supplémentaire passera par la voie d'une demande de préavis conformément au préavis 02/2025.

À ce jour, notre réseau routier est en cours d'évaluation afin d'établir un diagnostic complet de son état. Tous les relevés ont été effectués, reste à effectuer le travail de priorisation et de planification des travaux, pour aboutir à des préavis qui seront soumis au Conseil communal pour la réfection des différents tronçons.

### **61500.3141.02 Sécurité routière**

En ce qui concerne la sécurité routière de nouveaux pôles cônes seront installés dans le périmètre de l'école Jean de la Fontaine ainsi que si nécessaire sur le chemin de l'école depuis le haut du village. Le reste du budget servira à couvrir les imprévus.

### **61500.3141.04 Signalisation routière**

Pour donner suite aux travaux réalisés au Chemin de la Trappe, une nouvelle signalisation routière sera mise en place.

La réfection des panneaux 30 à l'heure en bois va continuer en 2026.

### **61501- Eclairage public**

Les travaux de réfection et modernisation de l'éclairage public, selon préavis 08/24 étant réalisés en 2025, l'amortissement débute en 2026.



## **7100 - Approvisionnement en eau**

Le montant affecté au salaire correspond au temps nécessaire aux relevés d'eau, à l'entretien des abords des ouvrages par les employés communaux et à la gestion de la facturation et des encassemements.

La ligne 71000.3300.21 « Amortissement station pompage » figure pour la dernière fois dans les comptes de fonctionnement, l'ouvrage sera totalement amorti en 2026 avec ce montant de CHF 9'700.



## **71010 - Fontaines publiques**

Nous pouvons constater que certaines fontaines ont besoin d'entretien. En 2026, il est prévu des réparations simples ainsi qu'un état des lieux effectués par un professionnel afin d'établir un diagnostic détaillé.

## **7200 - Traitement des eaux usées**

Les honoraires prévus correspondent à un travail à faire avec le bureau d'ingénieur sur l'état des séparatifs (eaux claires et usées).

Comme annoncé l'an passé, les travaux de la nouvelle station d'épuration conduisent à une augmentation importante (environ + CHF 100'000, soit + 33%) et durable de la contribution à l'APEC.

Le financement est assuré par une augmentation des taxes correspondantes et par un prélèvement au fond de réserve. Le montant actuel du fonds de réserve de l'épuration est de CHF 185'598.86.

## **7300 - Gestion des déchets urbains**

Le compte des ordures ménagères est un compte fermé. Cela signifie que les charges doivent être compensées exactement par les revenus provenant des taxes de déchetterie.

Le budget prévoit environ CHF 205'000 de charges et de revenus. L'augmentation par rapport au budget 2025 s'explique :

- La revue de la répartition des salaires ;
- La revue de la répartition des coûts des véhicules ;
- L'augmentation de certains postes de déchets comme les encombrants, les déchets verts et le bois.

On notera également une hausse du revenu des taxes, en ligne avec les comptes de 2024.

MCH2 prévoit dorénavant la séparation des coûts des déchets urbains et non-urbains. Certains postes ont ainsi été déplacés.

On notera un prélèvement du fonds de réserve pour équilibrer les revenus et les charges. A la fin de 2024, ce fonds était pourvu d'environ CHF 74'000. Le budget 2025 prévoyait un prélèvement de CHF 16'800. Le budget 2026 prévoit un prélèvement de CHF 33'500 pour équilibrer le compte. A moyen terme, il faudra prévoir une augmentation des taxes.

## **76100 - Transition énergétique**

Les honoraires de CHF 23'000 correspondent à l'obligation faite à la Commune de procéder à des études pour l'assainissement de la butte de l'ancien stand de tir et des anciens sites de déchetterie.

Ces études seront subventionnées, le solde prélevé sur le fonds.

Conformément au préavis 06/23 relatif à la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la commune prévoit de récupérer un montant de CHF 30'000 (76100.4290.00 - Taxe sur l'énergie) qui sera entièrement affecté au fonds (76100.3511.00).

Seront prélevés de ce fonds :

- CHF 6'000 pour couvrir les prestations de Group-IT lié au soutien des travaux de rénovation ;
- CHF 4'450 pour l'amortissement de l'éclairage public (selon préavis 08/24) ;
- CHF 13'000 pour l'étude d'assainissement ci-dessus.

## **79000 - Aménagement du territoire**

Le budget prend en compte par anticipation les montants liés à l'acceptation du nouveau règlement sur les émoluments de la police des constructions.

## **81800 - Pâturages et chalets**

Dans la rubrique entretien, nous trouvons la finalisation du projet PRDA Chaumette entamé en 2025 qui porte sur la salle de restauration, un point de vente ainsi que la réfection du chemin d'accès pour un montant en 2026 de CHF 43'000, nous recevrons CHF 20'000 de subventions liées au PDRA, l'exploitant participera à ce projet sous la forme d'un versement annuel durant 10 ans.

Dans la même rubrique on trouve également la fin de travaux à la Bassine liés au PDRA pour un montant de CHF 30'000 qui sont subventionné à hauteur de CHF 13'800.

En synthèse, le poste d'entretien prévoit CHF 120'000 de dépenses réparties comme suit :

- CHF 30'000 d'entretien courant pour l'ensemble des chalets (ferblanterie, maçonnerie, ...);
- CHF 43'000 pour terminer les travaux à la Chaumette liés au PDRA ;
- CHF 30'000 pour terminer les travaux à la Bassine dans cadre du PDRA ;
- CHF 14'000 pour des clôtures ;
- CHF 3'000 de divers et imprévus.

Les subventions augmentent conformément aux dépenses supplémentaires.

La réfection des murets continue, ils sont subventionnés à hauteur de 93%.

On notera également que le poste d'entretien de machine qui correspondait à une répartition des coûts des véhicules a été ventilé dans d'autres dicastères car il n'y a pas de véhicule dédié aux alpages.

## **82200 - Forêts**

Comme annoncé lors de différents Conseils communaux de cette année, il faut s'attendre dans les années venir à un résultat d'exploitation moins profitable.

Le budget 2026 est établi sur la base des comptes de ces dernières années et en tenant compte du nouveau plan de gestion des forêts (révisé en 2025 pour les dix prochaines années) avec les charges supplémentaires qu'il apporte pour la préservation à long terme de notre patrimoine forestier.

Ceci en lien avec le renouvellement du bail forestier conclu avec le groupement forestier (AGFOR).

Les prévisions financières sont établies au plus précis pour les données suivantes :

- Une augmentation de la possibilité de coupe accordée, passant de 6'150 à 8'640 m<sup>3</sup>/an ;
- Une hausse des soins aux jeunes forêts, de 42 ha à 52 ha/an ;
- La plantation d'essences adaptées au changement climatique, passant de 500 à 1'000 plants/an, ainsi la protection de ces derniers contre la dent du gibier ;
- La gestion des boisers sur pâturages.

En revanche, certaines données variables ne peuvent être déterminées avec certitude ni par la Municipalité, ni par notre garde forestier :

- Les prix de vente du bois, susceptibles de fortes fluctuations à court terme (règles du marché) ;
- La quantité de bois récoltée dans le cadre de mesures sanitaires et sécuritaires (évolution climatique) ;
- Les conditions de subventionnement fixées par le Canton et la Confédération ;
- L'évolution des contraintes d'exploitation (cadre légal).

## **9 - Impôts**

Les rentrées de l'impôt sur le revenu, ainsi que les recettes conjoncturelles et chiffres liés à la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) sont estimées de façon réaliste, en tenant compte des rentrées fiscales des années précédentes, des encaissements des acomptes 2025 et des projections cantonales.

### **9500.4601.01 impôts sur les gains immobiliers**

La Municipalité a sciemment pris la décision de ne pas répercuter l'impact potentiel du budget 2026 du Canton à propos des impôts sur les gains immobiliers. En effet, le Conseil d'Etat a décidé d'économiser CHF 39'000'000 sur le dos des Communes à ce sujet. La Municipalité, comme d'autres Communes et l'UCV, s'oppose fermement à ce projet.

## **96300 - Auberge communale**

A la suite de la cession du bail entre Cuisinier Events Besnard et Maison Lagnier SA, un état des lieux a été effectué. Ce dernier a relevé divers problèmes d'humidité dû à un manque de ventilation ainsi que d'autres travaux d'entretien à effectuer.

En accord avec M. Lagnier, les travaux seront répartis sur plusieurs années. La priorité est donnée à la ventilation et à la réfection des murs.

De plus, « l'amortissement cuisine » était de CHF 18'000 par année. Au 31 décembre 2025, il restera CHF 20'000 d'emprunt qui seront intégralement remboursés en 2026.

## **96301 - Pavillon Moinsel**

Le réfrigérateur à gaz n'a pas pu être changé en 2025, ce point est remis au budget 2026. Il faut également changer le chauffe-eau à gaz qui est défectueux.

Une solution électrique avec l'utilisation des panneaux solaires présents sur la toiture sera également étudiée à la place de l'installation de ces éléments à gaz.

## 4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°09/25 relatif au budget 2026,

Vu le rapport de la Commission des finances,

Oui les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Le Conseil communal de Bassins décide :**

1. d'adopter le budget 2026 tel que présenté, soit :

Total des charges : 8'748'888.00 CHF

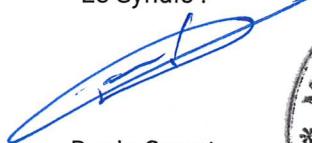
Total des revenus : 8'788'409.00 CHF

Résultat net : 39'521.00 CHF

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 novembre 2025, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

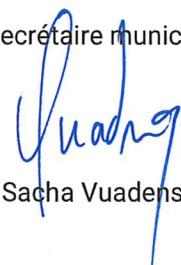
Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Denis Currat

Le Secrétaire municipal :

  
Sacha Vuadens

Annexes : Budget 2026 par ordre administratif

Municipal répondant : M. Denis Currat